

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Paris-Trouvage : Trois mois : 12.00  
Six mois : 22.00  
Un an : 40.00

Hors, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, etc. : 15 fr.  
En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement cesse, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne : 30 ct  
Réclames : " : 50 ct  
Faits divers : " : 10 ct  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

### BOURSE DE PARIS

21 MARS	
3 0/0	72 95
4 1/2	103 25
5 0/0	108 05

22 MARS	
3 0/0	74 70
4 1/2	132 25
5 0/0	107 95

### Services particuliers du Journal de Roubaix.

Actions Banque de France	3380 00
" Socié. gén. détache	505 00
" Crédit Foncier de France	615 00
" Chemins autrichiens	467 00
" Lyon	1070 00
" Est	640 00
" Ouest	710 00
" Nord	1302 00
" Midi	797 00
" Suez	715 00
" Péruvien	18 3/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	00 0/0
" Banque ottomane (nouvelle)	388 00
Londres cour	25 17 0/0
Crédit Mobilier	160 00
Turc	12 85

### DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 22 mars.  
Change sur Londres 4.84 1/2; change sur Paris, 5.17 0/0.  
Valeur de l'or, 104 3/4.  
Café good fair, (la livre) 19 1/2.  
Café good Cargoes, (la livre) 20 1/4  
Marché ferme.

Havre, 22 mars.  
Cotons : Ventes 700 b. Petite demande au prix d'hier.

Liverpool, 22 mars.  
Cotons : Ventes 7.000 b. Légèrement irrégulier.

New-York, 22 mars.  
Cotons : 11 1/2.  
Re-vettes de 5 jours 23,000 b.

### ROUBAIX 22 MARS 1877.

#### Bulletin du jour

Les feuilles ministérielles nous apprennent que M. Martel, ministre de la justice, vient de présenter à l'approbation du cabinet et à la signature de M. le maréchal de Mac-Mahon, un mouvement dans la magistrature d'une assez grande importance. D'autre part, les mêmes organes officiels annoncent qu'on a commencé, au ministère de l'intérieur, le travail relatif à un nouveau remaniement préfectoral qui paraîtra dans une quinzaine de jours, et portera sur une dizaine de préfectures, parmi lesquelles on cite celles de la Haute-Vienne, de la Haute-Garonne, des Ardennes et des Côtes-du-Nord.

Après toutes les destitutions et les mutations successives, qui ont eu lieu depuis un an dans l'ordre administratif et judiciaire, on se demande où s'arrêtera ce désastreux système de bouleversement, qui jette le découragement et l'effroi dans le personnel de nos grands services publics, et trouble si profondément les intérêts du pays ! La première garantie d'une bonne administration, c'est la stabilité dans la situation des fonctionnaires ; ce n'est que par la stabilité que les agents du pouvoir, chargés de la direction des affaires locales, peuvent étudier avec maturité les besoins des populations. Or, comment voudrait-on que des fonctionnaires qui ne font que passer, passent à ces études, si, à peine installés, on les révoque brutalement, ou on les déplace, avant qu'ils aient pu même se mettre au courant des affaires de leur département ?

Sous la monarchie, les fonctions publiques étaient autrement respectées. Les représentants du pouvoir, à tous les degrés de la hiérarchie, étaient assurés d'un long avenir ; ce n'était qu'après un certain nombre d'années, et toujours pour raison d'avancement, qu'on les changeait de résidence, et, grâce à cette stabilité, tous les rouages de l'administration fonctionnaient avec une régularité parfaite; les intérêts des populations n'étaient jamais en souffrance. Les administrés avaient confiance dans leurs administrateurs ; ayant appris les uns et les autres à s'estimer et à s'aimer, ils s'entraidaient, par une mutuelle émulation pour le bien de tous; de cette manière,

tous les besoins légitimes étaient satisfaits.

Aujourd'hui, sous le bienheureux régime républicain dont on nous a gratifiés, qu'il est loin d'en être ainsi ! Les préfectures ne sont plus que des hôtelleries qui changent de maître à tout coup de vent : on révoque un préfet, comme on chasse un laquais, même sans lui donner ses huit jours, ou bien on l'exile dans un département lointain dont il ne connaît ni les besoins, ni les mœurs, ni l'esprit, et comme son déplacement est presque toujours une disgrâce, il n'est accueilli par ses nouveaux administrés qu'avec une fâcheuse prévention qui lui rend l'administration extrêmement difficile, sinon impossible.

Tel est le triste résultat du système de notre République aimable. Pour peu que M. Jules Simon y persévère, nous ne tarderons pas à arriver à une complète désorganisation administrative, dont le dernier mot sera le gâchis en tout et partout !

Passons à un autre sujet moins affligeant.

D'après les nouvelles d'hier, on avait pu craindre que les négociations poursuivies entre la Russie et l'Angleterre ne subissent un temps d'arrêt plus ou moins long. Or, ces appréhensions n'étaient nullement fondées.

Une dépêche annonce que le protocole vient d'être signé.

LÉON DUVILLIER.

Les deux phénomènes les plus caractéristiques du ministère J. Simon sont : d'un côté, la campagne contre les jésuites, de l'autre, la réhabilitation de la Commune, ou plutôt de la période communale, comme l'appelle M. Vaquerie.

Les fineses diplomatiques de M. le duc Decazes, les roneries parlementaires du président du Conseil, les manœuvres électorales de M. Brancion, les mouvements préfectoraux et sous-préfectoraux, les révocations dans le personnel judiciaire, tout s'efface devant ces deux faits principaux qui doivent être considérés comme la morale des autres et leur conséquence naturelle.

Nous avons noté, en leur temps, les diverses phases de la campagne anti-jésuitique. Qu'il nous suffise aujourd'hui de dire qu'elle se poursuit tous les jours avec l'acharnement, la ténacité et la haine que la Révolution apporte dans toutes ses œuvres de destruction.

Il est inutile de dire que les journaux qui ont donné le signal de cette campagne sont les mêmes qui ont entrepris simultanément la glorification de l'insurrection du 18 mars. Il y aurait peut-être de grands enseignements à tirer de cette connexité, mais nous laissons au public le soin d'établir un parallèle instructif. On ne peut plus ouvrir aujourd'hui le Radical, le Ralliement, le Rappel ou autres feuilles de la même nuance sans y découvrir quelques phrases louangeuses à l'adresse des sinistres assassins des généraux et des otages.

Dans le principe, ces louanges étaient timides et ressemblaient fort à l'exorde embarrassé du plaidoyer d'un avocat qui se met en devoir de défendre une mauvaise cause. Ensuite, elles se sont enhardies, et depuis quelques jours les imprudents panégyristes traitent de puissance à puissance avec leurs vainqueurs et le gouvernement établi. On voit que nous sommes loin des pétitions en faveur de l'amnistie et des appels à la pitié en faveur des malheureux égarés.

Hier, ces égarés étaient à Londres et à Genève le souvenir de leur triomphe éphémère et préconisaient l'idée d'une revanche. Des tentatives aussi audacieuses se sont produites en plein Paris et ont presque réussi, comme nous le relatons plus loin. Ce matin encore, M. Ulysse Parent, ancien membre actif de la Commune, jugé par des conseils de guerre, écrit au Rappel pour dénoncer ses juges et les témoins qui ont déposé contre lui.

Nous n'avons point à reproduire ses allégations et encore moins à les apprécier. Qu'il nous suffise de dire que les complices de Raoul Rigault prennent déjà publiquement le rôle d'accusateurs. Ce symptôme est significatif et montre mieux que tous les arguments où nous conduit la politique intérieure de M. J. Simon et de ses collègues.

### Le volontariat d'un an

La commission du recrutement de l'armée s'est réunie mercredi matin, chez M. Thiers.

Grâce à l'absence de MM. Richard Waddington et Parent, les partisans du maintien du *status quo* ont remporté un triomphe facile. C'est en vain que MM. Laisant, Pascal Duprat et Levassieur ont insisté sur la suppression du volontariat, dont l'expérience a démontré les résultats désastreux, une majorité, acquise d'avance, leur a donné tort dans tous les scrutins.

M. Thiers qui, dans la précédente séance, avait paru admettre qu'il serait préférable de fixer à deux ans la durée du volontariat, est revenu sur les idées qu'il avait alors émises.

Après la clôture de la discussion, le maintien du volontariat tel qu'il existe dans la législation actuelle a été voté par 6 voix contre 3.

Un échange d'observations a eu lieu ensuite entre MM. Thiers, Pascal Duprat, Casimir Périer, Keller et Laisant, sur la question de savoir si le nombre des volontaires devait être réduit. La commission, toujours à la majorité de 6 voix contre 3, a décidé qu'elle laisserait la solution de cette question à la commission des sous-officiers.

M. Tézenas, secrétaire de la commission, a été nommé rapporteur par 6 voix contre 3; le rapport ne sera déposé qu'à la rentrée du Parlement.

M. Laisant a demandé, avant que la commission se séparât, l'insertion au procès-verbal de sa protestation contre le volontariat, qui n'est, d'après lui, qu'une institution néfaste, hypocrite, n'étant propre qu'à jeter dans l'armée des germes de division et d'indiscipline.

### CHRONIQUE

M. le ministre de la guerre dans une réunion d'officiers généraux qui a eu lieu hier, à l'hôtel de la rue St-Dominique, s'est montré de nouveau, le partisan absolu du volontariat d'un an qui n'offre pas, suivant l'honorable ministre, tous les inconvénients qu'on lui reproche.

M. le général Berthaut attache aussi un grand prix au recrutement régional qui joue un rôle considérable dans le développement des qualités militaires, et, il a été d'avis, qu'en pareille matière, il faut tendre à perfectionner sans cesse, mais non à révolutionner l'organisation militaire que nous possédons, comme le désiraient certains membres de la Chambre absolument inexpérimentés dans l'organisation de l'armée, malgré les fonctions militaires qu'ils ont pu occuper.

Le colonel du 71<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, en garnison à St-Brieuc, vient de supprimer les retraites en musique qui se jouaient une fois par semaine, par suite de faits regrettables et d'insultes contre les militaires chargés de maintenir l'ordre pendant l'exécution de ces retraites.

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce que M. Henri Rochefort a failli être arrêté ce matin sur le territoire alsacien par l'autorité allemande. Ce n'est qu'une fuite précipitée qui lui a permis de repasser la frontière en toute hâte, que le pamphlétaire radical a pu échapper aux agents de la police prussienne, car on sait que le territoire allemand lui a été absolument interdit.

Ljubibratich, l'un des chefs de l'insurrection herzégovinnienne, après avoir été détenu pendant de longs mois à Gratz, où il avait été interné par ordre du gouvernement autro-hongrois, vient d'être rendu à la liberté avant-hier, et à quitté cette ville avec sa femme, escorté par un commissaire de police.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie aujourd'hui un article des plus malveillants, en donnant à la presse française le conseil de « montrer assez prudente pour ne pas forcer l'Allemagne à lui fournir une nouvelle et terrible preuve de la force de son unité nationale.

### LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 21 mars 1877.

On assure que M. Christophle avait communiqué au Conseil des ministres le discours qu'il a prononcé hier. Le ministre des travaux publics a demandé le renvoi à la commission du contre-projet de M. Allain-Targé, et tout porte à croire que le renvoi sera effectivement voté. La discussion se trouvera ainsi ajournée et M. le ministre pourra renouer les négociations avec la compagnie d'Orléans sur de nouvelles bases.

Au cours de la discussion, il est arrivé à M. Christophle de faire l'éloge du système de 1859, système qui peut dans sa conviction sauvegarder tous les intérêts. Le ministre est ici d'accord avec tous les gens compétents, avec M. Caillaux, avec M. Léon Say, avec

M. Rouher. Mais on ne lui pardonne pas à gauche d'avoir dit que le système de 1859, adopté sous l'empire, avait mérité la reconnaissance publique. Songez donc ! Un ministre républicain qui fait l'éloge d'un système créé sous l'empire, adopté sous l'empire ! C'est l'abomination de la désolation ! Et voilà pourtant ce que la politique fait chez nous, du bon sens des gens.

Il n'y a donc guère lieu d'espérer que la question des chemins de fer puisse être tranchée avant les vacances. La Chambre en effet doit se séparer le 24. C'est du moins la date sur laquelle tout le monde semble d'accord. On parle du 7 mai pour la rentrée. Mais, sur cette dernière date, on cesse d'être unanime. Les groupes de gauche, pris d'un beau feu pour le travail, demandent une date plus rapprochée. Un congé d'un mois leur paraîtrait suffisant. Le pays, consulté, leur accorderait peut-être davantage. Car, si le jeu paisible et régulier des institutions parlementaires est favorable aux intérêts du pays, le spectacle des querelles et des agitations politiques ne leur profite guère.

On parle de nouveau de conversion de la rente 5 0/0. M. Christophle a fait incidemment allusion à cette mesure. M. Léon Say a nié qu'il en fût question. Mais on sent que le ministre de finances ne pouvait tenir un autre langage, et qu'une mesure semblable à celle de la conversion de la rente, fût-elle même arrêtée en principe, ne peut-être annoncée par le ministre compétent que lorsque l'époque en a été définitivement fixée.

Le débat sur l'élection de M. Messtreau à Marennes, promet d'être assez vif. Le rapporteur, M. Clémenceau, conclut à la validation. Mais l'opposition prétend avoir relevé contre cette élection, des faits de pression administrative qu'elle se propose de porter à la tribune, lorsque le rapport de M. Clémenceau viendra en discussion.

M. Gavard a annoncé au ministre de l'Agriculture et du Commerce, que le nouveau tarif général des douanes, préparé par le gouvernement français, avait reçu un accueil favorable en Angleterre ; le projet portant fixation des nouveaux tarifs, a été distribué aux députés. Il est conçu dans un esprit très-libéral et rompt définitivement avec les principes de protection exagérée qui ont si longtemps prévalu dans notre législation douanière. Le nouveau tarif est inspiré par le même esprit qui a présidé à la rédaction des traités de commerce conclus par notre pays avec la plupart des grandes puissances voisines.

Le protocole relatif aux affaires d'Orient n'est pas encore signé, mais les négociations pendantes ont toujours un caractère pacifique, la Russie consent à démobilitiser. Toutefois, les dernières difficultés qui retardent la conclusion définitive des arrangements actuels, sont relatives à cette mesure de démobilitisation. La Russie subordonne le renvoi de ses réserves à trois conditions préalables : Signature du protocole, conclusion de la paix entre la Turquie et le Monténégro, démobilitisation simultanée de l'armée turque. Rien n'autorise à penser que ces dernières difficultés ne seront pas promptement levées.

(Autre correspondance.)

Paris, 21 mars 1877

### LE PROGRAMME POLITIQUE DU COMTE DE CHAMBORD

Dans ma lettre d'hier, vous avez vu, par la citation du livre de M. Georges Lachaud sur l'Empire et la Dictature, avec quelle persistance les partis hostiles à la Monarchie nationale, cherchent à entretenir les préjugés qui présentent le chef de la Maison de Bourbon et les légitimistes, comme n'ayant pas d'autre programme que le rétablissement de l'ancien régime. Il faut mettre la même persistance à déraciner ces mensonges dans l'esprit des masses, à leur prouver qu'on les trompe, et le meilleur moyen de les ramener à la vérité et à la justice, c'est de placer souvent sous leurs yeux le vrai programme politique du chef de la Maison de Bourbon.

Voilà pourquoi nous publions de nouveau les extraits des lettres et déclarations de M. le comte de Chambord, tels qu'ils ont déjà paru en 1873; c'est la réponse la plus décisive à la polémique qui a été dirigée contre la récente allocation de Goritz.

### I. POUVOIR EXECUTIF

La Monarchie en France, c'est la maison royale indissolublement unie à la Nation. (Manifeste du 28 octobre 1852.)

Je regarde les droits que je tiens de ma naissance comme appartenant à la France. (Au baron Hyde de Neuville, 4 février 1844.)

Ces droits je ne les ferai jamais valoir que dans l'intérêt de ma patrie. (A Berryer, 15 janvier 1849.)

J'ai hautement manifesté ma conviction que le bonheur de la France ne pouvait être assuré que par l'alliance sincère des principes monarchiques avec les libertés publiques. (Au vicomte de St-Priest, 28 janvier 1848.)

### II. POUVOIR LEGISLATIF

Ce que je demande, c'est de présider aux destinées du pays, en soumettant, avec confiance, les actes du gouvernement au sérieux contrôle des représentants librement élus. (A M<sup>me</sup>, 8 mai 1871.)

Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques, auxquelles tout peuple chrétien a droit, le contrôle des deux Chambres. (Manifeste de Chambord, 5 juillet 1871.)

### III. DROIT ELECTORAL

Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques, auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué. (Manifeste de Chambord, 5 juillet 1871.)

### IV. Egalité devant la loi

Je ne veux pas être le roi d'une classe, ni d'un parti, mais le roi de tous. (Au général Donnadieu, 26 août 1844.)

### V. Rapport de l'Eglise et de l'Etat

Nul doute que je ne sois disposé à laisser à l'Eglise la liberté qui lui appartient. Mais de leur côté, les évêques et tous les membres du clergé ne sauraient éviter avec trop de soin de mêler la politique à l'exercice de leur ministère sacré dans les affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle. (A M<sup>me</sup>, 29 mai 1857.)

Plaine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'Etat dans les choses temporelles, parfait accord de l'une et de l'autre dans les questions mixtes, tels sont les principes qui doivent aujourd'hui régler les rapports des deux puissances. (A M. de Cherrier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 26 mars 1859.)

### VI. Liberté Individuelle

Vous savez ce que je pense de la liberté individuelle, et des garanties que le sentiment public réclame contre l'arbitraire. C'est surtout dans le respect de lois, dans l'honnêteté et la moralité des dépositaires du pouvoir que sont les garanties de ce droit essentiel. (A M<sup>me</sup>, 12 juin 1855.)

### VII. Liberté d'enseignement

Je m'associe à la lutte persévérante des catholiques de tous les partis en faveur de la liberté de l'enseignement, qui ne devrait avoir d'autre limite que l'autorité tutélaire d'un sage gouvernement ne saurait se départir, dans l'intérêt de la société. (Au vicomte de St-Priest, 22 janvier.)

Pour l'enseignement supérieur, la liberté n'existe pas. Pour l'enseignement secondaire, elle est amoindrie et menacée. Pour l'enseignement primaire, elle tend chaque jour à disparaître tout à fait. La famille et l'Etat ont un égal intérêt à ce que l'éducation, à tous les degrés, jouisse pleinement de l'indépendance. (Lettre sur l'enseignement, 30 janvier 1855.)

### VIII. Proletariat

Quant aux associations ouvrières, en se formant dans les idées d'ordre, de moralité, d'assistance mutuelle, elles constitueront des intérêts collectifs sérieux qui auront droit à être représentés. (A M<sup>me</sup>, 12 juin 1855.)

Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique. Il est naturel qu'ils se forment en syndicats qui puissent entrer en relation avec les syndicats de patrons pour régler à l'amiable les différents relatifs au travail et au salaire. Toute réunion devra être accessible aux agents du pouvoir. (Lettres sur les ouvriers, 20 avril 1865.)

### IX. Décentralisation

Décentraliser l'administration largement, mais progressivement et avec prudence, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays. Mais, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages. Elle peut créer les mœurs politiques. En appelant tous les français à s'occuper de leurs intérêts, dans leur commune, leur canton, leur département, on verra se former un personnel qui, à l'indépendance, joindra l'expérience pratique des affaires. (Lettres sur la décentralisation, 14 novembre 1862.)

### X. Politique générale

Je comprends les conditions que le temps et les événements ont faites à la

société actuelle. Je reconnais ces intérêts nouveaux. (Au duc de Noailles, 5 octobre 1848.)

L'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, me sont chers comme à vous. (A Berryer, Venise, 23 janvier 1851.)

Exclusion de tout arbitraire; le régime et le respect des lois; l'honnêteté et le droit partout; le pays sincèrement représenté, votant l'impôt et concourant à la confection des lois; les dépenses sincèrement contrôlées; la propriété; la liberté individuelle et religieuse, inviolable et sacrée, l'administration communale et départementale sagement et progressivement décentralisée, le libre accès pour tous aux honneurs et avantages sociaux; telles sont les véritables garanties d'un bon gouvernement. (Au duc de Levis, 12 mars 1856.)

Un pouvoir fondé sur l'hérédité monarchique, le gouvernement représentatif dans sa puissante vitalité; les dépenses publiques sérieusement contrôlées; le régime des lois; le libre accès de chacun aux emplois et aux honneurs; la liberté religieuse et les libertés civiles consacrées; l'administration intérieure dégagée des entraves d'une centralisation excessive; la propriété foncière rendue à la vie et à l'indépendance par la diminution des charges qui pèsent sur elle; l'agriculture, le commerce, l'industrie encouragés; et au-dessus de tout cela, une grande chose, l'honnêteté. (Au vicomte de St-Priest, 9 décembre 1866.)

Pour copie conforme : DE SAINT-CÉRON

### BULLETIN ECONOMIQUE

Documents statistiques sur le commerce de la France

Résumé des perceptions opérées par les services des douanes et le service des contributions indirectes :

1876	1877
Services des douanes 34.439.000 fr.	33.482.800 fr.
Droits de douanes à l'importation	33.000 > 32.040 >
Droits de douanes à l'exportation	647.000 > 715.000 >
Droits de navigation	702.000 > 725.000 >
Droits et produits divers de douanes	431.000 > 470.000 >
Taxe de consommation des sels	2.801.000 > 4.546.000 >
Total :	38.113.000 > 39.971.000 >
Service des contributions indirectes	1876 1877

Boissons et droits de fabrication des bières	58.375.000 fr.	58.755.000 fr.
Sels	1.193.000 >	1.796.000 >
Sucre indigène (dr. de fabrication)	47.785.000 >	7.142.000 >
Droits directs et rec. à diff. titres	30.615.000 >	14.738.000 >
Vente des tabacs	50.735.000 >	51.679.000 >
Vente des poudres	2.078.000 >	1.096.000 >
Total :	151.512.000 >	136.906.000 >

Il résulte de ces documents que les recettes de service des douanes a augmenté de 1,858,000 fr. sur les recettes faites pendant les deux premiers mois de l'année 1876. Les recettes des contributions indirectes, au contraire, accusent une diminution de 14,706,000 fr. sur celles faites pendant les deux premiers mois de l'année 1876. En déduisant 41,000 fr. pour primes on drachbacks, il reste acquis au trésor 176,736,000 contre 199,587 fr. l'année dernière. Ce qui donne une diminution pour cette année de 22,849,000 fr.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Des indications erronées, reproduites par plusieurs journaux et concernant l'appel des réservistes de 1877, ont jeté l'incertitude parmi un grand nombre d'hommes appartenant à cette partie de l'armée. Aussi est-il utile de rappeler l'ordre dans lequel se feront les convocations.

L'article 43 de la loi du 27 juillet 1872 porte que « les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant le temps de service de ladite réserve, à prendre part à deux manœuvres. La durée de chacune de ces manœuvres ne peut dépasser plus de quatre semaines. »

Le temps du service dans la réserve étant de quatre années, il a été décidé l'année dernière que les réservistes seraient appelés aux manœuvres pendant la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année de leur service.

Mais cette règle ne pouvant être complètement appliquée qu'à partir de 1880, on a dressé un tableau indiquant jusqu'à ce moment les classes devant être appelées chaque année.